

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 556

présenté par

M. Portier, M. Ciotti, Mme D'Intorni, Mme Serre, Mme Anthoine, M. Ray, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Kamardine, M. Seitlinger, M. Dubois, M. Hetzel, M. Viry et Mme Alexandra Martin

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.